

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 27 novembre 2023

Date de convocation : 2 octobre 2023	Nombre de membres { présents : 45 absents : 38
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 29 novembre 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 45
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2023-31
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Aides du SDEER aux communes

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures 10 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 45 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'île d'Oléron
M. COUVRAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers

M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. BARIBAS Patrick, suppléant de M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'île de Ré
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 38 délégués.

M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'île d'Oléron
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'île d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac, excusé
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire, excusé
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire, excusé
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac, excusé
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président propose au Comité de se prononcer sur des aides financières que le SDEER serait susceptible d'apporter aux communes adhérentes :

1°) Bornes publiques de recharge de véhicules électriques :

M. le Président rappelle au Comité que, dans le cadre de l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, le SDEER peut être amené à solliciter une contribution aux communes concernées. M. le Président propose qu'un remboursement en jusque 5 annuités puisse alors être accordé sur demande de la commune, pour des montants de contribution appelée supérieurs à 5 000 euros.

2°) Extension du réseau public d'électricité :

M. le Président propose au Comité que, pour des travaux de raccordement d'installations de consommation BT réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEER pourrait poursuivre son soutien aux collectivités bénéficiaires, en l'adaptant, avec la prise en charge financière des ouvrages suivants :

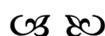
- Installations communales : 100 % des travaux, hors ouvrages exceptionnels (traversée de voie ferrée, de chenal ou de cours d'eau, site isolé, etc.), pour lesquels la participation du SDEER serait soumise à l'approbation du Bureau ;
- Installations d'établissements publics de coopération intercommunale et autres établissements des communes : 200 m de réseau BT ou 10 000 euros HT (disposition la plus favorable) ;
- Lotissements publics ou zones d'activités réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes : 100 % des ouvrages électriques (en tranchée remise sur le terrain d'assiette de l'opération), hors ouvrages exceptionnels (traversée de voie ferrée, de chenal ou de cours d'eau, site isolé, etc.), pour lesquels la participation du SDEER serait soumise à l'approbation du Bureau ;
- Lotissements publics ou zones d'activités réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'établissements publics de coopération intercommunale : 100 % des ouvrages électriques sur le terrain d'assiette de l'opération (en tranchée remise) et 200 m BT ou 10 000 euros HT (disposition la plus favorable) hors terrain d'assiette de l'opération.

3°) Travaux d'éclairage public et d'illuminations :

M. le Président propose au Comité que, à partir du programme EP 2024 débutant en juillet 2024 et pour encourager une certaine sobriété de la dépense publique, l'aide du SDEER à la modernisation des équipements d'éclairage public et d'illuminations à LED pourrait être revue, comme suit, pour les communes sur le territoire desquelles le SDEER perçoit le bénéfice de la TCCFE :

- L'aide du SDEER de 50 % serait réservée au remplacement des luminaires LED de plus de 10 ans ;
- Pour les luminaires LED de 10 ans et moins (hors sources LED E27/E40), l'aide du SDEER serait limitée à 20 % du montant des travaux et fournitures.

En outre, M. le Président propose au Comité que, pour les installations d'éclairage public et d'illuminations de sites ou monuments, l'aide du SDEER soit plafonnée à 1 250 euros HT de fournitures par point lumineux installé ou modernisé (hors candélabres solaires).



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Approuve l'ensemble des propositions qui lui ont été faites ;
- 2 - Décide que, par délibération, le Bureau pourra déroger au plafond d'aide de 1 250 euros de fournitures par point lumineux, dans la limite des taux d'aide habituels du SDEER.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*